



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08 AVRIL 2019 A 18H30
établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Conseillers :

| | | |
|--------------|---|----|
| En fonction | : | 33 |
| Présents | : | 21 |
| Procurations | : | 08 |
| Excusés | : | 04 |

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

Mme PARREZ, Adjointe au Maire, a donné procuration à Monsieur le Maire,
M. CENTOMO, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. HEIDMANN, Conseiller Municipal délégué,
Mme COLLOT, Conseillère Municipale déléguée, a donné procuration à M. LANGLOIS, Adjoint au Maire,
Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,
M. PICCHIA, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. HOFF, Adjoint au Maire,
Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme DEISS, Adjointe au Maire,
Mme SPRINGMANN, Conseillère Municipale, excusée,
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé,
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,
M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. DEWALD, Adjoint au Maire,
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, excusée,
M. DAVID, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. MARICHY, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇒ entend le compte-rendu des décisions suivantes du Maire des services techniques :

- Décision en date du 19 mars 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société PHR BTP sise 22 rue Jacques Prévert à 57310 RURANGE-LES-THIONVILLE, pour des travaux d'entretien de trottoirs à Hayange – programme 2019 pour un montant de 240 257.08 € TC variantes exigées incluses.
- Décision en date du 20 mars 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la société OTIS sise 46/48 avenue de Thionville – CS 40834 à 57148 WOIPPY Cedex, pour effectuer la vérification périodique de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville pour un montant annuel de 1 650,- € TC variante 1 incluse. Le marché pourra être reconduit 3 fois, 1 an ;

3 ⇒ avec 25 POUR et 4 ABSTENTIONS, fixe les taux d'imposition 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 16,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 14,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 86,17 % ;

4 ⇒ à l'unanimité, participe à hauteur de 50 % à l'acquisition d'une nouvelle rôtissoire, soit 3167,40 € à l'association « Marspich si tu veux » ;

5 ⇒ concernant l'adoption de l'opération extension de la vidéo protection, avec 26 POUR et 3 CONTRE :

- approuve le descriptif et le coût des travaux de la vidéo-protection
- autorise le Maire à engager le projet dont le montant des travaux s'élève à 66 000 H.T,
- approuve le plan de financement ci-après :

| Plan de Financement | Montant en € HT |
|--|------------------------|
| Dépenses | |
| Montant global de l'opération | 79 100 € |
| Recettes | |
| Etat FDIP (taux 50 %) | 39 550 € |
| Autofinancement ou emprunt à la charge de la commune | 39 550 € |
| Total | 79 100 € |

- sollicite les services de l'Etat dans le cadre du FIPD ;

6 ⇒ avec 19 POUR, 4 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, adopte le budget primitif 2019, voté par chapitre aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et dont l'équilibre par section est :

Section d'Investissement : 5 950 178.47 €
Vote par chapitre

Section de Fonctionnement : 15 311 799.86 €
Vote par chapitre

TOTAL : 21 261 978.33 € ;

7 ⇒ à l'unanimité, se prononce sur le versement des subventions suivantes aux associations sportives :

| | |
|-----------------------------------|-------------|
| U.S.T.H. | 15 000,00 € |
| A.S.S.N. | 11 000,00 € |
| H.B.C.H. | 3 500,00 € |
| SECTION DE BOXE HAYANGE | 5 200,00 € |
| 1 ^{ère} COMPAGNIE D'ARC | 3 000,00 € |
| U.A.H.K. (Athlétisme) | 3 500,00 € |
| PETANQUE KONACKER | 100,00 € |
| PETANQUE MARSPICH | 100,00 € |
| GYM VOLONTAIRE HOMMES | 100,00 € |
| TENNIS CLUB HAYANGE | 5 000,00 € |
| R.U.S.H. (Rugby) | 8 500,00 € |
| VAL DE FENSCH LUTTE | 1 500,00 € |
| SPORTS & LOISIRS KONACKER-HAYANGE | 1 500,00 € |
| A.S. Collège "Hurlevent" | 300,00 € |
| A.S. Collège "Jacques MONOD" | 200,00 € |
| U.S.E.P. | 600,00 € |

| | |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Basket Club Hayange-Marspich | 8 000,00 € |
| <input type="checkbox"/> Football Club Hayange | 7 000,00 € |
| <input type="checkbox"/> Association Sportive Konacker Football | 5 000,00 € |
| <input type="checkbox"/> Union Sportive Marspich Football | 8 000,00 € |
| <input type="checkbox"/> A.S.S.N (pour la section football) | 1 300,00 € |

Et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les avenants correspondants ;

8 ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire ou son Adjoint à signer l'avenant avec la Philharmonie La Lorraine, afin de prolonger la convention actuelle jusqu'au 31 mars 2020 ;

9 ⇒ à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de passation du marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert de type européen en vue de conclure, à compter de septembre 2019, un marché de transports scolaires sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 30

Hayange, 08 avril 2019

Le Maire,
Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional Grand Est

